

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)  
Extrait du registre des délibérations du  
Conseil Municipal n°84-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	02/12/2021
Présents	19
Absents	4
Procurations	1
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du deux décembre deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier de MIREPOIX (ARIEGE) le **lundi six décembre deux mille vingt et un à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, ESCANDE Jacques, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent.

Procuration : GARRIGUES Véronique à Valérie DILLON.

Absents : GARRIGUES Véronique, MARROT Catherine (excusée), FOURCAUD Éric, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Vente de l'immeuble n°6 rue de l'Isle.**

Suite à l'arrêté du 18 février 2020, la commune de Mirepoix est propriétaire d'un immeuble situé au n°6 rue de l'Isle, parcelles cadastrée section D 1087 comprenant un bâti de 20m<sup>2</sup> et section D 1095 non bâtie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait délibéré le sept juin 2021 pour la mise en vente de cet immeuble dont la valeur a été évalué à 8 000 € par le service des domaines.

Madame MARROT Catherine, riveraine de l'immeuble à vendre, a formulé une offre d'achat d'un montant de 7 000 euros. Il est précisé que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide** de vendre l'immeuble situé au n°6 rue de l'Isle, parcelles cadastrée section D 1087 comprenant un bâti de 20m<sup>2</sup>, et section D 1095 non bâtie, pour un montant de 7 000 €
- **Dit** que les frais de notaire relatif à cette vente seront à la charge de l'acheteur,
- **Dit** que les crédits liés à la vente seront inscrits au compte 775.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2021

Application agréée E-legalite.com